

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 1 / 19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Spiegel-Fest

Numero d'article: 93800

UFI: V5SC-R8VG-W00Q-E8AK

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

PEGE Parts GmbH
Stierenbergpark Nr.1
6221 Rickenbach / SUISSE
Téléphone +41 41 917 53 03
Site internet www.pegeparts.ch
E-mail richard@pegeparts.ch

Secteur informatif

Informations techniques

richard@pegeparts.ch

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

145 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Acide acrylique

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
1 - < 50	Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy] CAS: 84170-74-1, EINECS/ELINCS: Polymer, Reg-No.: 01-2119970213-43-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 2: H411
20 - 40	Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate CAS: 41637-38-1, EINECS/ELINCS: 609-946-4, Reg-No.: 01-2119980659-17-XXXX GHS/CLP: Aquatic Chronic 4: H413
5 - 20	Acrylate de 2-carboxyéthyle CAS: 24615-84-7, EINECS/ELINCS: 246-359-9 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
5 - 20	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol CAS: 27813-02-1, EINECS/ELINCS: 248-666-3, Reg-No.: 01-2119490226-37-XXXX GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319 - Skin Sens. 1: H317
1 - <3	Acide acrylique CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8, Reg-No.: 01-2119452449-31-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H302 H312 H332 - Skin Corr. 1A: H314 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, Facteur M (toxicité aiguë): 1 SCL [%]: 1: STOT SE 3: H335
0,3 - < 1	Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle CAS: 80-15-9, EINECS/ELINCS: 201-254-7, EU-INDEX: 617-002-00-8, Reg-No.: 01-2119475796-19-XXXX GHS/CLP: Org. Perox. E: H242 - Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 H312 - STOT RE 2: H373 - Skin Corr. 1B: H314 - Aquatic Chronic 2: H411 - STOT SE 3: H335 SCL [%]: <10: STOT SE 3: H335, >=10: Skin Corr. 1B: H314, >=3 - <10: Skin Irrit. 2: H315, >=3 - <10: Eye Dam. 1: H318, >=1 - <3: Eye Irrit. 2: H319
0,1 - <0,3	Acétyl-2-phénylhydride CAS: 114-83-0, EINECS/ELINCS: 204-055-3 GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Protéger l'oeil non contaminé.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Toux
Réactions allergiques
-

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Mousse stable aux alcools.
Dioxyde de carbone.
Produits extincteurs en poudre.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxyde d'azote (NO_x).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des métaux.

Ne pas stocker avec des acides.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Classe de stockage

10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 6 / 19

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Acide acrylique
CAS: 79-10-7, EINECS/ELINCS: 201-177-9, EU-INDEX: 607-061-00-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 30 mg/m ³ , OSHA
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 10 ppm, 30 mg/m ³
2,6-di-tert-butyl-p-crésol
CAS: 128-37-0, EINECS/ELINCS: 204-881-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³ , e, NIOSH

DNEL

Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 30 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 30 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 30 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 30 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 1,2 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 3,6 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 3,6 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,6 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 3,6 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 400 µg/kg bw/day
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 4.2 mg/kg bw/d (AF=72)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 14.7 mg/m ³ (AF=18)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2.5 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2.5 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8.8 mg/m ³ (AF=30)
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6 mg/m ³ (AF=5,25)
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11,75 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3,33 mg/kg
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,67 mg/kg
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,9 mg/m ³
Bisphenol A éthoxylate le dimethacrylate, CAS: 41637-38-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 140 mg/kg
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 98,7 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 17,4 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 50 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 7 / 19

Eau de mer, 0,0003 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,0236 mg/kg bw
Sol, 1 mg/kg bw
Ingestion (alimentaire), 30 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,9 mg/l
Eau douce, 0,003 mg/l
Sédiment (Eau de mer), 2,364 µg/kg
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
Sol, 0.727 mg/kg dw
Eau de mer, 0.904 mg/L (AF=50)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L (AF=10)
Sédiment (Eau de mer), 6.28 mg/kg dw
Eau douce, 0.904 mg/L (AF=50)
Sédiment (Eau douce), 6.28 mg/kg dw
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,35 mg/l (AF=1)
Eau de mer, 0 mg/l (AF=10000)
Eau douce, 0,003 mg/l (AF=1000)
Sédiment (Eau douce), 0,023 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,002 mg/kg dw
Sol, 0,003 mg/kg dw
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
Eau douce, 0,0027 mg/l
Eau de mer, 0,00027 mg/l
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,2 mg/l
Sédiment (Eau douce), 0,1881 mg/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 0,01881 mg/kg dw
Sol, 0,036 mg/kg dw
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
> 0,56 mm: Viton, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
> 0,56 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 9 / 19

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide / visqueux
Couleur	jaune ambre
Odeur	piquante
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Pas d'information disponible.
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	> 100
Inflammabilité	oui
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	ca. 0,1 mmHg (20°C)
Densité [g/cm³]	Pas d'information disponible.
Densité relative	1,08
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	dynamique: 2480 cP (Viscometer, 20°C) ca. 2300 mm²/s
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation [°C]	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.
Réagit avec les métaux
Réagit au contact des réducteurs.
Risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation
Rayonnement solaire
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, rat, > 2000 mg/kg
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LD50, oral, rat, 1000 mg/kg bw, OECD 423
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg (OECD 401)
Acétyl-2-phénylhydride, CAS: 114-83-0
LD50, oral, Souris, 270 mg/kg
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, oral, rat, 382 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
NOAEL, oral, rat, (developmental Toxicity): 1000 mg/kg bw/day
NOAEL, oral, rat, (Fertility): 1.000 mg/kg bw/day
NOAEL, oral, rat, (Parental toxicity): 1.000 mg/kg bw/day
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw, OECD 423

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LD50, dermique, lapin, 2000 mg/kg bw, OECD 402
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LD50, dermique, lapin, > 5000 mg/kg
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LD50, dermique, rat, 1200 mg/kg
LD50, dermique, lapin, 133,6 mg/kg
Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-diméthyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw, OECD 402

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire, rat, > 20 mg/l (4 h)
Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 12 / 19

LC50, inhalatoire, rat, 5,1 mg/l, OECD 403, 4h

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

LC50, inhalatoire, rat, 220 ppm=1,37 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Irritant

Méthode de calcul

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

œil, lapin, Étude, Provoque des lésions oculaires graves.

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

œil, lapin, irritant

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: Eye Dam. 318

Bisphenol A éthoxylate le dimethacrylate, CAS: 41637-38-1

œil, in vitro, OECD 437, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritant

Méthode de calcul

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

dermique, lapin, OECD 404, corrosif

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

dermique, lapin, non irritant

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: Skin Corr 1B H314

Bisphenol A éthoxylate le dimethacrylate, CAS: 41637-38-1

dermique, in vitro, OECD 439, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisant.

Méthode de calcul

Substance

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

dermique, Souris, Étude, sensibilisant

Bisphenol A éthoxylate le dimethacrylate, CAS: 41637-38-1

dermique, Souris, OECD 429, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

La classification a été effectuée en raison de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

LOAEC, inhalatoire, Souris, 15 mg/m³, Étude, un effet néfaste observé

LOAEC, oral, rat, 40 mg/kg bw/day, Étude, un effet néfaste observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day, OECD 422

NOAEC, inhalatoire, rat, 100 ppm, OECD 413

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

Harmonised classification: STOT RE 2 H373

Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1

NOAEL, oral, >1000 mg/kg bw/day, OECD 408, aucun effet nocif observé

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

oral, rat, OECD 475, négatif

in vitro, OECD 476, positif

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

in vitro, OECD 472, négatif

Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1

in vitro, OECD 471, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

NOAEL, oral, rat, 53 mg/kg bw/day, OECD 416, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg, OECD 422

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

NOAEL, oral, rat, >=100 mg/kg bw/day (OECD 414)

Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1

NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé

NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

NOAEC, inhalatoire (vapeur), rat, 1,08 mg/L, OECD 414, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg, OECD 422

Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9

NOAEL, oral, rat, >=100 mg/kg bw/day (OECD 414)

Bisphenol A éthoxylate le diméthacrylate, CAS: 41637-38-1

NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé

NOAEL, oral, rat, >1000 mg/kg bw/day, OECD 422, aucun effet nocif observé

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Acide acrylique, CAS: 79-10-7

NOAEL, dermique, Souris, 52 mg/kg bw/day, Étude, aucun effet nocif observé

NOAEL, oral, rat, 78 mg/kg bw/day, OECD 451, aucun effet nocif observé

NOAEC, inhalatoire, rat, 478 mg/m³, OECD 451, aucun effet nocif observé

Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1

LOAEC, inhalatoire, rat, 1,03 mg/L air, OECD 451, aucun effet nocif observé

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 14 / 19

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Dessèche la peau.

Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite.

Symptômes : douleur abdominale, nausée, vomissant, diarrhée.

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acide acrylique, CAS: 79-10-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 27 mg/l (US EPA)
EC50, (48h), Daphnia magna, 95 mg/l
EC50, (72h), Desmodesmus subspicatus, 0,13 mg/l
Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol, CAS: 27813-02-1
LC50, (48h), Leuciscus idus, 493 mg/l (DIN 38412)
EC50, (48h), Daphnia magna, 143 mg/l (OECD 202)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 24,1 mg/l (OECD 202)
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 97,2 mg/l (OECD 201)
Hydroperoxyde de a,a-diméthylbenzyle, CAS: 80-15-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 3,9 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 18,84 mg/l
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)],a,a'-(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[w-[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy], CAS: 84170-74-1
LC50, (96h), Danio rerio, 2,7 mg/l (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, 37 mg/l (OECD 202)
NOEC, Boues activées, 2 mg/l
ErC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 11 mg/l (OECD 201)
Bisphenol A éthoxylate le dimethacrylate, CAS: 41637-38-1
Log Kow: 5.30 - 5.62
EL50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, > 100 mg/L
EL50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/L
LL50, (96h), Brachidanio rerio, > 100 mg/L
BCF, Log Koc. 3.69 - 3.88 (20°C)

12.2 Persistance et dégradabilité

-

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

S'adsorbe au sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.
Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080409*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

VeVa Code

080409*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID 3082

Transport fluvial (ADN) 3082

Transport maritime selon IMDG 3082

Transport aérien selon IATA 3082

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 16 / 19

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α,α' -(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[ω -[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-])
- Code de classification	M6
- Etiquettes de danger	 
- ADR LQ	5 I
- ADR 1.1.3.6 (8.6)	Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (-)
Transport fluvial (ADN)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α,α' -(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[ω -[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-])
- Code de classification	M6
- Etiquettes de danger	 
Transport maritime selon IMDG	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α,α' -(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[ω -[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-])
- EMS	F-A, S-F
- Etiquettes de danger	 
- IMDG LQ	5 I
Transport aérien selon IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], α,α' -(2,2-dimethyl-1,3-propanediyl)bis[ω -[(1-oxo-2-propen-1-yl)oxy]-])
- Etiquettes de danger	 

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	9 (N)
Transport fluvial (ADN)	9 (N)
Transport maritime selon IMDG	9
Transport aérien selon IATA	9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	III
Transport fluvial (ADN)	III
Transport maritime selon IMDG	III
Transport aérien selon IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	oui
Transport fluvial (ADN)	oui
Transport maritime selon IMDG	MARINE POLLUTANT
Transport aérien selon IATA	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014; (UE) 2019/1148
- Commentaire relatif aux composants	Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
- annexe I (REACH)	Le produit n'est soumis à aucune restriction au titre de l'annexe I.
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit contient $\geq 0,1$ % de substances faisant l'objet des restrictions suivantes selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) 40, 75 Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VOC-part [%]	1,72
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Seuil quantitatif (SQ): 20000 kg
- Observer les restrictions d'emploi	Les restrictions d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes, les mineurs et les apprentis. Les femmes enceintes et les femmes qui allaitent ne peuvent être en contact avec ou être exposées à cette préparation pendant leur travail que si un spécialiste a établi dans le cadre d'une analyse de risques que les activités que la mère est appelée à effectuer, compte tenu des mesures de protection prises, ne mettent pas sa santé ni celle de l'enfant en danger (Ordonnance sur la protection de la maternité, RS 822.111.52). Les jeunes jusqu'à 18 ans révolus ne peuvent être en contact avec ou être exposés à cette préparation pendant leur travail que si l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ou le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a autorisé une exception (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, RS 822.115).
- VOC (2010/75/CE)	1,72 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.
H331 Toxique par inhalation.
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform ChemicalL Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

Spiegel-Fest

Numero d'article 93800

PEGE Parts GmbH

6221 Rickenbach

Date d'émission 23.10.2023, Révision 23.10.2023

Version 1.0

Page 19 / 19

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
STOT SE 3: H335 Peut irriter les voies respiratoires. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun

Copyright: Chemiebüro®